

traire, je ne présente pas plus d'objection maintenant que je n'en ai présenté tout à l'heure.

L'hon. M. LAPOINTE: Le consentement n'est pas donné de façon très aimable.

L'hon. M. BENNETT: Je ne crois pas avoir besoin de prendre des leçons d'amabilité de l'honorable ministre de la Justice. Voici ce que le premier ministre a dit l'autre soir:

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) ayant mentionné mon nom, je dois dire qu'il a parfaitement raison. Je me suis effectivement opposé à ce que son collègue fasse consigner au hansard, jeudi dernier, un lot de statistiques qu'il avait en main. A ce moment-là, l'honorable député a mentionné, je crois, que dans le cours de la session précédente j'avais adopté la même attitude à l'égard d'un honorable député d'en face. Dans les deux cas, j'ai agi ainsi pour vous aider, monsieur l'Orateur, à maintenir le règlement de la Chambre et je crois encore que ce principe devrait être observé. De deux choses l'une; observons le règlement ou modifions-le. Quand à la vieille coutume dont vous avez parlé, monsieur l'Orateur, et qui consiste à donner à l'Orateur qui donne immédiatement la réplique au ministre des Finances sur la question du budget un peu plus de latitude qu'à la généralité des membres, je ne m'y oppose aucunement. En dehors de cela, j'estime que le devoir de chaque membre est de maintenir le règlement et je crois que nous avancerons plus en ne faisant pas d'exception.

Son cas n'entre pas dans la catégorie des exceptions.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suppose que l'honorable leader de l'opposition aimerait à être rassuré sur ce que le Gouvernement a fait; aussi, je prends la liberté de remettre ceci au hansard, en demandant à la Chambre d'en autoriser l'impression.

M. GOTT: Les augmentations y comprises.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, je suis tout disposé à citer les augmentations qui sont dignes d'être mentionnées. Lorsque les honorables députés verront ce qui s'est effectué en fait de réduction d'impôts, ils seront surpris de constater jusqu'à quel point le Gouvernement a rempli toutes les promesses qu'il avait faites à cet égard.

L'une des raisons pour lesquelles je tiens à faire consigner ce qui a été fait à ce sujet c'est que la politique du Gouvernement a constamment tendu à l'abaissement du tarif douanier et que, en considérant le budget de cette année, il n'est que juste de tenir compte des réductions d'impôts effectuées antérieurement. Je signalerai ce que nous avons fait pour les cotonnades et les lainages, il y a quelques années. Il faut en tenir compte quand on envisage ce qui est fait cette année.* Toutefois, avant cela, je tiens à répondre aux remarques de l'honorable leader de l'opposition concernant le tarif douanier. On me per-

mettra de signaler une circonstance qui est significative, quand on y réfléchit bien.

L'amendement proposé par l'opposition concorde absolument avec tous les amendements que nos collègues d'en face ont proposés en matière de régime fiscal. En dépit de ce qu'ils ont dit dans leurs discours sur les estrades publiques et de ce qu'ils ont donné à entendre dans leurs déclarations dans cette Chambre et leurs propositions d'amendements, ils ont toujours évité avec soin de diviser la Chambre sur la question de protection. Dans toutes les élections générales, ils disent au peuple que l'industrie du Canada a besoin de plus de protection. Cet appel, ils le font, parce qu'ils savent qu'il a un certain effet lorsqu'il s'adresse individuellement à chaque localité. Les candidats conservateurs en Colombie-Anglaise peuvent préconiser la protection pour certains genres d'activité, comme la culture des fruits, le commerce du bois, etc.; puis dans une autre province, comme l'Ontario, par exemple, les candidats conservateurs peuvent lancer le même appel en faveur des grandes fabriques situées ici et là dans cette province; ils peuvent aller dans les Provinces maritimes et prêcher la protection qui conviendra à certaines localités. Mais lorsqu'il s'agit d'avoir l'avis de l'ensemble de la nation, tel qu'il s'exprime dans cette Chambre des communes, ils se dérobent chaque fois; ils évitent l'enjeu principal et omettent de présenter un amendement préconisant la protection.

Prenez les élections générales de 1921. D'un bout à l'autre du pays nos amis les conservateurs disaient aux électeurs que pour sauver le pays il fallait plus de protection, que cela seul pourrait empêcher nos gens d'émigrer aux Etats-Unis, que cela seul pourrait supprimer le chômage et faire revivre l'industrie. Mais lorsqu'ils revinrent ici en 1922 et qu'ils eurent l'occasion de présenter leur premier amendement, ont-ils proposé d'augmenter la protection? Non, ils ont évité complètement de faire dans leur amendement une pareille profession de foi. C'était à peu près comme l'amendement d'aujourd'hui: une proposition de regrets; il regrettait que les vœux de la convention libérale de 1919 n'aient pas été entièrement réalisés.

Au cours de la session de 1923, ils n'ont pas présenté d'amendement du tout. A la session de 1924, ils ont attendu que mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) eût déposé un amendement sur le coût de la vie. Leur courage s'est alors réveillé, sachant que le Règlement de l'époque ne permettait qu'un seul amendement, ils en ont présenté un en faveur d'une politique de protection maintenue et, naturellement, le

* Les tableaux en question apparaissent à la page 1285 et aux pages suivantes.